

(Politique sociale)

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LES HANDICAPÉS

Un des problèmes majeurs qui se posent à la Communauté, dans le domaine social, est celui de la réadaptation professionnelle des handicapés; ils sont actuellement près de 12 millions sur un total de 190 millions d'habitants, et constituent environ 15% de la population active, c'est-à-dire des citoyens âgés de 14 à 65 ans. L'équivalent de la population des Pays-Bas souffre donc, à des degrés divers, de déficiences physiques ou mentales.

Les progrès de la thérapeutique permettent de dire que 80% environ des handicapés en âge d'exercer une profession pourraient être intégrés dans la vie professionnelle et sociale si toutes les ressources de la réadaptation moderne pouvaient être mises à leur disposition.

Le développement des techniques de production fait que la mobilité limitée de nombreux handicapés n'est plus un obstacle à l'accès à toute une série d'emplois. Mentionnons tout d'abord les professions techniques de précision, depuis la mécanique et l'optique jusqu'à la fabrication d'appareils et de petites machines mécaniques et électroniques. Le handicapé est aussi à même d'effectuer un travail normal en qualité d'opérateur de machines à commande numérique ou dans le secteur de l'électronique.

Du point de vue social, la réinsertion des handicapés dans la vie économique, même dans le cas d'infirmité grave, exerce une influence positive sur leur santé et leur caractère et supprime des causes de tension et de conflit au sein des familles auxquelles ils appartiennent. Lorsque la réadaptation est terminée, on est en droit, d'autre part, de considérer que le handicapé est de nouveau totalement compétitif sur le marché du travail. D'après des expériences faites aux Etats-Unis, on a constaté que le taux de production d'environ 2/3 des travailleurs handicapés physiquement était égal à celui de leurs collègues en possession de tous leurs moyens physiques.

Le taux de travail de 24% des handicapés était même supérieur à celui de leurs compagnons, tandis que seuls 10% des handicapés avaient un rendement inférieur à la moyenne. Ces performances résultent d'un besoin de compensation : le handicapé est disposé à fournir un effort accru pour conserver ou même améliorer sa position et pour trouver des satisfactions dans l'exécution de travaux plus ardues ou plus spécialisés.

L'importance même du problème des handicapés appelle, à l'échelle de la Communauté, une coopération permanente entre les pays membres. A la demande du Conseil des Ministres, la Commission a élaboré, dès la fin de 1970, des propositions d'action, et a organisé à Luxembourg, afin d'être éclairée sur tous les aspects de la question, un colloque qui a réuni 400 spécialistes appartenant aux milieux médicaux, pédagogiques, administratifs et politiques des six pays. Ce colloque a eu lieu du 24 au 26 mai 1971.

La Commission propose la création d'un organe capable d'assurer, au plan de la Communauté, une fonction de liaison et d'échanges d'expériences pratiques, ce qui doit faciliter une meilleure connaissance des méthodes de travail les plus efficaces en matière de réadaptation professionnelle et de placement des handicapés. De concert avec les organisations professionnelles de la CEE, la Commission soumettra également au Conseil un programme de recherche sur la réadaptation. Elle a adressé un questionnaire aux Etats-membres, qui doit lui permettre de faire, en la matière, un inventaire des dispositions en vigueur et des initiatives en cours dans les six pays.

Une des préoccupations essentielles de la Commission est de trouver un lien adéquat entre la phase médicale et la phase professionnelle ou économique de la réadaptation. Trop souvent encore, le handicapé vit dans l'incertitude du lendemain, car on ne lui offre que des perspectives limitées et à court terme. L'unité du processus de réadaptation et de placement, favorisée par une coopération accrue entre les pays membres de la Communauté, est de nature à offrir aux handicapés les meilleures chances de reprendre leur place dans la vie économique.